

regardée comme *enivrante* ; dans ce cas, les droits à payer pour une licence sont élevés, mais c'est encore le percepteur qui agit à son gré.

Nous ne voyons pas bien comment une loi consistant essentiellement dans les quatre propositions que nous venons d'énoncer peut faire disparaître l'ivrognerie de notre pays. La province de Québec est en proie à l'ivrognerie ; il s'agit de la ramener dans des voies meilleures et pour cela, que faire ? Détruire les dernières barrières qui s'opposent à la vente des boissons alcooliques, multiplier partout les débits de boisson, garantir l'immunité à tous les désœuvrés de la ville et des campagnes qui voudront s'occuper de ce commerce, faire de toutes les maisons de pension des centres de distribution de liqueurs alcooliques ; voilà, oui voilà ce qu'il faut pour ramener nos populations égarées et en faire des modèles de tempérance ! Nous avons ne pas saisir le secret du procédé et nous hésitons à accepter le programme des réformateurs.

L'on nous affirme très sérieusement que l'ivrognerie, qui est surtout causée par les liqueurs *peu enivrantes* (sic) et *enivrantes*, cessera complètement, ou guère s'en faut, du moment que les municipalités rurales jouiront du bienfait du commerce libre des boissons à moins de 10 % d'alcool. Nous pouvons par conséquent traiter ces deux catégories de boisson comme quantité négligeable et n'en pas parler. Portons notre attention sur les deux premières dispositions : franchise enlevée aux municipalités et vente libre des boissons à moins de 10 % d'alcool. Tout ce que nous dirons à ce sujet sera applicable à *fortiori* aux boissons plus riches en alcool.

Est-il admissible que, lorsqu'on aura enlevé aux municipalités tout contrôle sur les licences, la tempérance publique y gagnera quelque chose ? Mais à l'heure qu'il est la seule autorité publique qui résiste efficacement aux envahissements de l'alcool, c'est celle qui se nomme la municipalité. Qu'on nous cite en dehors des conseils municipaux une autorité civile quelconque qui ait un